

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique ouverte jusqu'au 15/03/23 - Projet Parc des Hauts Poirier - Crenay

**De :** Damien Buré <damienbure@yahoo.fr>

**Date :** 15/03/2023 23:23

**Pour :** "pref-icpe@haute-marne.gouv.fr" <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La MRAE a émis plusieurs réserves majeures selon l'avis du 08/12/21 (pièce 23 du dossier d'enquête publique) auxquelles la société WKN a rédigé un dossier de réponse en octobre 2022 (pièce 24 du dossier d'enquête publique)

Est-ce que la MRAE a pu émettre un nouvel avis après avoir pris connaissance du dossier de réponses de WKN ?

Légende du texte ci-dessous :

En noir : Extraits du dossier de réponses WKN à la MRA

**En noir gras : doléances/observations/questions sur la base de l'avis MRAE du 08/12/21 et des autres documents disponibles**

1) Réponses aux remarques principales formulées:

Page 5 WKN affirme que la cigogne noire n'a pas été observée au cours d'expertise menées par un bureau d'études indépendant alors que page 4 du [Cahier n°5a-2 - Etude écologique Etat initial Avifaune chiroptères et faune](#), il est écrit que de nombreuses espèces ont été observées dont la cigogne noire ces dernières ayant été observées en transit et survolaient l'axe de la vallée de la Suize cette vallée étant située en dehors de l'aire d'étude immédiate (sic)

-> **Question: quelle est l'ampleur de l'aire d'étude immédiate car, en mesurant grossièrement sur geoportail, E8 semble être à environ 800m de la Suize et toutes les autres semblent être à moins de 2km de la rivière**

-> **Page 13 avis MRAE: un nid de cigognes noires a été repéré sous un rayon de sensibilité forte qui s'étend sur la zone d'implantation des éoliennes ce qui est confirmée par la LPO (courrier du 13/03)**

"Page 5 WKN affirme que la proximité avec les parcs environnants respecte les recommandations de la LPO avec 1,5km de distance entre 2 parcs et fait référence à un document "cadre préalable avifaune concernant un projet de parc éoliens ..."

-> **Voir la réponse apportée par la LPO qui vous a adressé un courrier en date du 13/03/23 à ce sujet entre autres**

Page 5 WKN affirme que les rapports d'étude d'impact des 5 parcs éoliens voisins ne rendent pas compte d'enjeux particulier sur la cigogne noire ce qui confirme le fait que la ZIP du projet n'est pas concernée par un enjeu cigogne noire.

**Il ne semble pas être possible de comparer ces rapports avec le projet de parc des Hauts Poiriers qui est le plus à l'Ouest de tous ces parcs, le plus proche du Parc National des Forêts, espace propice à la nidification des cigognes noires.**

**WKN l'indique d'ailleurs page 7 de leur dossier de réponse s'agissant d'une étude similaire pour les busards et les chauve souris "Les suivis en cours sur les parcs voisins ne peuvent être directement transposables à la ZIP....puisque l'étude d'impact environnemental est propre à chaque site" sic**

Page 6 WKN propose d'arrêter 1 semaine les éoliennes dans un rayon de 3 km d'un nid avéré de busards pour l'envol des jeunes busard. La recherche de nids aura un impact positif sur la préservation des busards dont la mortalité serait liée avant tout aux travaux agricoles.

**Comment peut-on être certain de pouvoir trouver tous les nids de busard? Il n'est question que des jeunes busards mais qu'en est-il pour les busards adultes? Pourquoi WKN affirme que cette mesure aura un impact positif sur les busards? Comment ils faire arrêter les travaux agricoles qui seraient d'après eux la cause principale de la mortalité de l'espèce?**

**La MRAE émet d'autres recommandations page 13 de l'avis**

Page 6 WKN affirme que les écoutes en altitude de son bureau d'études indépendant démontrent que l'activité de chauves souris est évaluée comme faible.

**Page 13 et 14 de l'avis MRAE, il est indiqué que le secteur est situé à proximité de 4 sites majeurs pour l'hibernation et la reproduction des chauves souris dans ce secteur et que malgré le fait que le projet soit prévu dans des cultures, ces cultures sont bordées de boisements empruntés par les chauves souris dont certaines peuvent chassées au dessus des cultures.**

**Selon l'étude d'impact, la Haute Marne est traversée par des vols migratoires de différentes espèces de chauves souris.**

Page 6, WKN propose d'arrêter les éoliennes du 01/08 au 31/10 sauf la 3 du 01/04 au 31/10 et sera évolutif

**La MRAE émet des recommandations plus strictes avec l'arrêt de toutes les éoliennes aux heures favorables pour les chauves souris entre le 01/04 et le 31/10**

2) Réponses aux autres remarques formulées:

2-1) Réponses aux remarques sur le volet faune flore habitat

Page 8, WKN rappelle les conclusions de l'étude d'impact du bureau d'études indépendant dont un très faible risque de destruction d'habitats de reproduction et de repos, le caractère accidentel et non régulier de destruction d'individus ou la non nécessité de déposer une demande de dérogation vis à vis des Busards et des Chiroptères

**Page 11, la MRAE mentionne que la ZIP sera fréquentée par de nombreuses espèces vu la proximité avec une dizaine de ZNIEFF au sein de l'aire d'étude rapprochée et que plus de 158 espèces ont fréquenté la zone de 10km de rayon autour de la ZIP**

Page 9, WKN affirme que les axes de migrations mis en évidence sur le secteur ne concerne pas la ZIP du projet.

**Page 13 la MRAE indique qu'il a été observé une concentration de migrateurs au centre de la ZIP**

**Voir également courrier LPO du 13/03/23**

Page 9, WKN affirme que les études d'impact des parcs voisins situés dans les 10km confirment que le secteur n'est pas concerné par un enjeu cigogne noire

**Il ne semble pas être possible de comparer cette unique étude (1 seul parc à moins de 10km: Louvières) avec le projet de parc des Hauts Poiriers plus à l'Ouest et donc plus proche du Parc National des Forêts**

**WKN l'indique d'ailleurs page 7 de leur dossier de réponse s'agissant d'une étude similaire pour les busards et les chauve souris "Les suivis en cours sur les parcs voisins ne peuvent être directement transposables à la ZIP....puisque l'étude d'impact environnemental est propre à chaque site" sic**

2-2) Réponses aux remarques sur le volet paysager

Effet de surplomb sur la vallée en contrebas.

**Beaucoup de comparaisons sont faites avec Essey les Ponts qui se trouve dans la même configuration que Crenay où une quarantaine de plaintes ont été déposées pour des nuisances sonores (entre autres) avec un relevé de 75dB à 23h au centre du village (article JHM 11/05/22). Le port d'un casque antibruit étant prescrit à partir de 80dB, on peut comprendre les craintes des habitants de Crenay**

**Le haut des éoliennes sera à une altitude de 500m environ (330m altitude moyenne du site + 170 de hauteur totale) ce qui aura tendance à amplifier l'effet de surplomb (les éoliennes à Essey les ponts mesurent a priori 150m)**

Phomontages/impact visuel

5 parcs éoliens existants dans un rayon de 15km autour du projet, l'impact est déjà considérable

**La MRAE page 17 indique que l'évaluation des impacts est largement sous estimées.**

**Est ce que le rayon d'aire d'étude éloignée a été portée à 30km comme la MRAE le recommande page 20 de l'avis?**

La vallée est repérée dans le référentiel des paysages de Haute Marne comme des unités paysagères remarquables et emblématiques, pourquoi la dénaturer pour si peu d'énergie produite.

Périmètre éloigné :

Depuis les remparts de LANGRES, la photo support du photomontage n°2 a été prise depuis la promenade Jules Hervé à proximité de la porte des remparts de la rue Longe Porte, c'est-à-dire sur la partie Nord-Nord-Est des remparts alors que le projet des Hauts Poiriers est situé au Nord-Nord-Ouest de la ville.. La résolution des photos ne permet pas d'avoir des vues nettes avec le projet. Pour reprendre l'exemple du photomontage de Langres, est ce que ce sont les éoliennes que l'on aperçoit comme repérées ci-dessous entourée en rouge? Image extraite de la page 12 du document n°5a-5\_Etude paysagère - Carnet de photomontages\_Périmètre éloigné.

Sans jumelles, les éoliennes seraient visibles depuis Langres ? Ce qui serait plausible quand on voit la vue avec projet depuis les Hauteurs de Saint Ciergues avec des éoliennes visibles très nettement (page 16 du document 5a-5\_Etude paysagère - Carnet de photomontages\_Périmètre éloigné) alors que ce site n'est qu'à environ 3km à vol d'oiseau des remparts de Langres.

10

Périmètre rapproché :

Pourquoi ne pas avoir fait de photomontage depuis la partie haute de la rue de la Charmé à Crenay, c'est-à-dire depuis les habitations les plus proches de E1 et E2 ?

2-3) Réponses aux remarques portant sur les raisons du choix du projet

Page 23, WKN indique que c'est ENEDIS qui a la responsabilité du raccordement et que le tracé précis et définitif n'est pas encore connu.

La Mrae page 5/22 rappelle que le raccordement doit faire l'objet d'un complément à l'étude d'impact.

Cette partie intégrante du projet qui reste une inconnue n'empêche pas WKN d'affirmer que les impacts attendus seront négligeables à faibles pour cette partie du projet.

Page 23, WKN liste les points SRADDET de développement de l'énergie éolienne dont la règle n°5:

Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération en tenant compte du potentiel local des filières existantes, émergentes et d'avenir, dans le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère.

Cette règle ne semble pas être respectée pour le projet des Hauts Poiriers:

« Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération en tenant compte du potentiel local des filières existantes » : Si on tient compte des filières existantes à moins de 15km et qu'on peut qualifier de nombreuses, est il pertinent de construire un nouveau parc éolien à Crenay?

« dans le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère. » : le projet n'est pas compatible avec la présence de nombreuses espèces animales dont certaines sont protégées. La LPO en fait part dans un courrier qui vous est adressé en date du 13/03/23.

Page 25, WKN indique une production de 61,7GWh/an

Est-ce qu'au regard des différentes phases d'arrêt, cette donnée de production est-elle toujours valable ?

D'après certains courriers qui vous ont été adressés, cet objectif de production serait sur-estimé. Est ce que les chiffres avancés par WKN ont été vérifiés?

La MRAE indique que les calculs d'équivalence sont à revoir avec une consommation annuelle de 6600KWh/an et non pas 4745

Page 27, WKN affirme que le projet des Hauts Poiriers est une solution pour lutter contre le changement climatique.

L'éolien participe à la décarbonation des énergies mais ne dit-on pas que la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Il est temps de lancer un méga chantier d'isolation des passoires thermiques encore beaucoup trop nombreuses aujourd'hui et bien d'autres immeubles encore trop mal isolés avant de toujours vouloir produire plus au détriment du reste.

Voir article France INFO ci-dessous sur la base de données provenant de l'ADEME

[https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/infographies-crise-energetique-ou-se-trouvent-les-passoires-thermiques-en-france\\_5360542.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/energie/infographies-crise-energetique-ou-se-trouvent-les-passoires-thermiques-en-france_5360542.html)

On peut se passer des éoliennes en assouplissant les règles architecturales qui freinent le développement des panneaux solaires chez les particuliers qui souhaitent en installer. Les centres commerciaux et les zones industrielles ne sont également pas assez exploités, on trouve le moyen d'en construire en plein champ..

Page 28, WKN indique que le projet s'inscrit pleinement dans l'objectif n°1 du SRADDET.

Pour devenir une région à énergie positive, les efforts ne doivent pas se concentrer que sur la Haute Marne et tous les autres départements de la région Grand Est dans lesquels les parcs éoliens fleurissent sauf les 2 les plus à l'Est.

Carte des parcs éoliens Grand Est—source : <https://carto2.geo-de.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733>

En jaune et noire ce sont des parcs éoliens qui n'ont pas été construits mais d'autres sont en cours ou vont être instruits et ne sont pas représentés ci-dessous (BONNECOURT, CONDES, PERRANCEY LES VIEUX MOULINS, SUD HAUT MARNAIS, etc..)

02

Au delà du fait que ce projet n'a aucun sens, la Haute Marne va déjà payer un lourd tribut avec l'ancien pseudo laboratoire CIGEO qui, oh surprise, va devenir le centre de stockage des déchets HAVL de toutes les centrales nucléaires françaises dans quelques années.

Page 30, WKN indique que les impacts positifs du projet incluent également des emplois créés dont 5 équivalents temps plein sur la vie du parc.

Combien d'emplois temps plein seront créés en local ?

Étant originaire de Neuilly sur Saône et solidaire des habitants de Crenay, village où a grandi mon père et sa famille, je tenais à vous adresser ces doléances et ces quelques questions auxquelles, je l'espère, avoir une réponse.

Je suis contre la construction du parc éolien des Hauts Poiriers sur le territoire de la commune de Crenay, contre ces projets vendus comme des bienfaits environnementaux qui sont surtout sources de revenus pour quelques uns, quel cynisme.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez pu porter à mon long message.

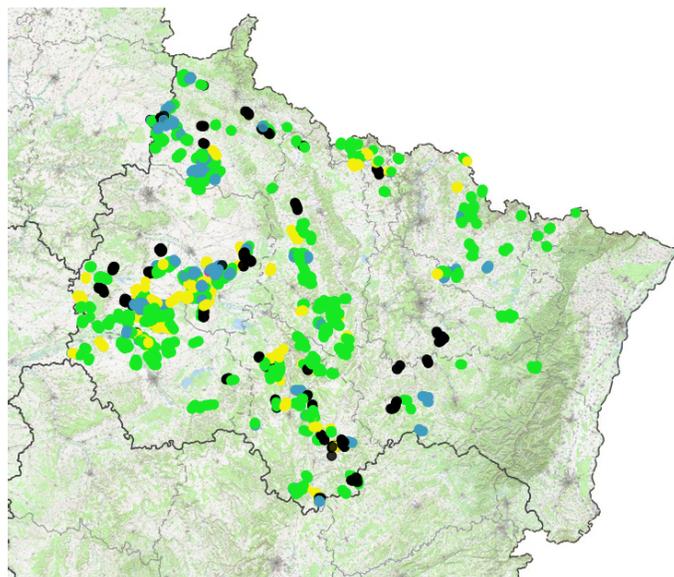
Recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Buré Damien

—image001.png—



—image002.png—



—Pièces jointes:—

image001.png

1,1 Mo

image002.png

712 Ko